



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2019-072

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture

64-2019-09-16-001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant délégation de signature, en matière de passation de conventions de délégation prises en application des articles L.201-9 ou L.201-13 du code rural et de la pêche maritime, à Alain MESPLÈDE, Directeur Départemental de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques (2 pages)

Page 3

Préfecture

64-2019-09-16-001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant délégation de
signature, en matière de passation de conventions de
délégation

prises en application des articles L.201-9 ou L.201-13 du
code rural et de la pêche maritime,

à Alain MESPLÈDE,

Directeur Départemental de la protection des populations
des Pyrénées-Atlantiques



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°

portant délégation de signature, en matière de passation de conventions de délégation prises en application des articles L.201-9 ou L.201-13 du code rural et de la pêche maritime, à Alain MESPLÈDE,
Directeur Départemental de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.201-9 et L.201-13, R. 201-39 à R. 201 43, et D.201-44 ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et le décret n° 97-1202 du 19 décembre 1997 modifié pris pour son application ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-842 du 30 juin 2012 relatif à la reconnaissance des organismes à vocation sanitaire, des organisations vétérinaires à vocation technique, des associations sanitaires régionales ainsi qu'aux conditions de délégations de missions liées aux contrôles sanitaires, notamment son article 17 ;

VU le décret du Président de la République du 30 janvier 2019 nommant M. Eric SPITZ préfet des Pyrénées-Atlantiques

VU l'arrêté ministériel du 23 janvier 2017 nommant M. Alain MESPLEDE, Inspecteur Général de Santé Publique Vétérinaire, Directeur Départemental de la protection des populations des Pyrénées-Atlantiques

CONSIDÉRANT que les organismes à vocation sanitaire sont susceptibles de se voir confier, en plus de leurs propres missions, des actions sanitaires concourant à la mise en application des politiques publiques décidées par l'État ;

SUR PROPOSITION de M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain Mesplède, directeur départemental de la direction départementale de la protection des populations, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, et pour ce qui concerne le domaine animal : tous actes, décisions, instructions et documents relatifs à la passation de conventions de délégation en application du code rural et de la pêche maritime et notamment de ses articles L.201-9 et L.201-13 et R.201-40 et R.201-41.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain Mesplède est autorisé à donner, par arrêté pris au nom du préfet, délégation pour signer les actes pour lesquels il a lui-même reçu délégation, aux agents placés sous son autorité, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le préfet est informé des décisions prises en matière de subdélégation qui font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture du département des Pyrénées-Atlantiques et le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dès sa date de signature, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 16 septembre 2019

Le Préfet,

Eric SPITZ